République Française

LOZERE

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES

Séance du vendredi 09 février 2024

Date convocation : 05 février 2024	*neuf février deux mille vingt-quatre, à 19h30, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 10	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Présents : 6	
Votants : 9	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET, Robert DEMOLIN représenté par Corentin CAPELIER, Rémy MONET représenté par Patrick ROY
Pour : 9	
Contre : 0	**Excusé(e)s:** Fanny JACQUART
Abstentions : 0	**Absent(e)s:**
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du vendredi 19 janvier et du 2 février 2024

Vu le procès-verbal du Conseil municipal du vendredi 19 janvier et de l'annulation du Conseil municipal du vendredi 2 février 2024 en raison d'une information trop tardive des habitants (affichage la veille) en dehors des délais légaux,
Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
Adopte le procès-verbal de la séance du vendredi 19 janvier et acte l'annulation du Conseil municipal du vendredi 2 février 2024, ci-joints en annexe.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

François Rouveyrol

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture
le 13/02/2024

et publié ou notifié

MAIRIE de BARRE-DES-CEVENNES (Lozère)

Préfecture
Date de reception de l'AR: 13/02/2024
048-214800195-DE_009_2024-DE